Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2010) **Heft:** 1878

**Artikel:** Union européenne : pour une réflexion stratégique

Autor: Erard, Lucien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1009852

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La glaciation, l'état rêvé des nationalistes conservateurs

Jean-Daniel Delley • 26 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14859

Blocher n'aurait-il plus confiance dans le peuple, qu'il veut lui interdire de changer d'avis sur l'adhésion à l'Union européenne?

Le stratège en chef de l'UDC est mécontent. Il croyait en avoir fini avec la question de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Et voilà que le débat semble repartir. Pour évacuer la question, il évoque dans son webcast hebdomadaire <sup>2</sup> le lancement d'une initiative populaire qui interdirait l'adhésion à une organisation portant atteinte partielle ou totale à la souveraineté du pays.

En deux décennies, les ambitions européennes du Conseil fédéral ont connu une décrue constante. En mai 1992, le gouvernement dépose à Bruxelles une demande formelle d'ouverture de négociations en vue d'une adhésion de la Suisse. Le refus populaire de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), en décembre de la même année,

refroidit les ardeurs et la demande d'adhésion est gelée. Dans le <u>rapport du Conseil</u> <u>fédéral</u> <sup>3</sup> sur l'Europe publié en 2006, l'adhésion à l'UE, d'objectif stratégique qu'il était jusqu'ici, devient une simple option parmi d'autres.

Mais la complexité des relations bilatérales et la pression croissante de l'Europe pour que la Suisse suive l'évolution du droit européen imposent de reconsidérer nos rapports avec l'Union. Sont évoqués un accordcadre, une idée caressée par la Suisse mais qui n'enthousiasme pas Bruxelles, une nouvelle tentative d'adhérer à l'EEE et même l'entrée au sein de l'Union.

Qu'<u>Avenir Suisse</u> <sup>4</sup>, la boîte à idées des milieux économiques, se lance sans *a priori* dans le débat montre que les fronts bougent. Un mouvement que n'apprécient ni l'UDC ni son leader-stratège qui ne se sentent à l'aise que dans la glaciation. Les conservateurs nationalistes n'aiment pas le débat. Détenteurs autoproclamés de certitudes

qu'ils croient solides comme le granit de nos Alpes et d'une volonté populaire qu'ils postulent invariable, ils lui préfèrent les slogans et les imprécations. Avec ce projet d'initiative, ils croient pouvoir noyer le dossier européen en constitutionnalisant l'état présent de l'opinion, tel que reflété par le dernier sondage d'Isopublic 5.

Déjà, la Constitution fédérale soumet déjà l'adhésion à une communauté supranationale au référendum obligatoire (art. 140 6): constitutionnellement, l'adhésion à l'UE serait donc nécessairement précédée par un vote. Mais notre loi fodamentale est un texte ouvert, susceptible en tout temps d'être modifié: point de verrou qui pérenniserait une situation. Même si l'initiative Blocher était acceptée, elle n'empêcherait pas que le peuple approuve une adhésion ultérieurement en abrogeant simultanément l'interdiction qu'il aurait préalablement décidée. Encore une fois, l'UDC jette de la poudre aux yeux du peuple.

## Union européenne: pour une réflexion stratégique

Lucien Erard • 23 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14796

La Suisse doit retrouver la capacité d'anticiper les problèmes et d'imaginer des solutions

En 1989, à son arrivée au Conseil fédéral, René Felber, responsable des affaires étrangères, a chargé l'administration de réfléchir aux conséquences d'une adhésion à

l'Union européenne. C'est alors que des solutions ont été envisagées pour surmonter les différences entre droits européen et suisse:

- paiements directs pour compenser la baisse massive des prix agricoles (<u>DP</u> 1802 17);
- acceptation par l'UE de la taxe poids lourds (<u>DP 814 18</u>) en compensation à l'ouverture des routes suisses aux camions de 40 tonnes;
- conventions collectives de travail permettant d'éviter le dumping social lors de l'introduction de la libre circulation des travailleurs;
- équivalence des diplômes, corollaire à la libre circulation, qui conduirait quasi automatiquement à une harmonisation des système de formations scientifiques et professionnelles.

Ces solutions ont permis, quelques années plus tard, d'envisager et de rendre crédible notre adhésion à l'Espace économique européen. Après le refus populaire du 6 décembre 1992, elles ont été concrétisées dans le cadre des négociations bilatérales et, pour la formation, par l'adaptation à la Déclaration de Bologne (DP 1546 19).

Aujourd'hui, les défis que poserait une éventuelle adhésion à l'UE sont tout aussi évidents: échange automatique d'informations fiscales et harmonisation de l'imposition des sociétés, TVA à 15% au minimum, adoption de l'euro, adaptation de nos institutions à la participation aux différents organes de décision de l'Union et à la transposition interne du droit communautaire. Le Conseil fédéral a-t-il chargé son administration de réfléchir à des solutions à ces problèmes? Quand ouvrira-t-il le débat sur ces questions?

Concrètement: qui réunira et transmettra les informations fiscales requises d'une part et qui, d'autre part, recevra et utilisera celles qui nous seront adressées? Les contrôles s'étendront-ils aux contribuables helvétiques? Quelles mesures devraient prendre la Confédération et les cantons pour respecter le code de bonne conduite fiscale et remplir les critères d'harmonisation fiscale de l'Union? Que faire des revenus supplémentaires de la TVA: financement des assurances sociales, de l'assurance maladie, réduction de l'impôt fédéral direct au risque de diminuer encore sa progressivité, réduction des impôts directs cantonaux et communaux? Quels seraient les avantages et les inconvénients de l'adoption de l'euro?

La coordination de la politique européenne par le Bureau de l'intégration et ses deux départements de tutelle, Affaires étrangères et Economie, devrait-elle être renforcée? L'institution de secrétaires d'Etat et d'une présidence de deux ans suffirait-elle à assurer la défense des intérêts suisses et la coordination de nos positions dans les différents organes de direction techniques et politiques de l'Union? Comment associer les Chambres fédérales et les cantons à la préparation des positions suisses et à la mise en œuvre des décisions de Bruxelles? Comment régler juridiquement la reprise du droit européen?

Il est grand temps de sortir des débats idéologiques et des affirmations de principe. Seule une analyse systématique des conséquences concrètes d'une adhésion à l'UE ou à l'EEE ou de la poursuite de la voie solitaire et une préparation des stratégies économiques et politiques qu'impliqueraient ces scénarios permettront de porter un jugement objectif sur les choix qui nous attendent.

De telles études stratégiques sont indispensables si l'on veut éviter d'avoir à improviser dans l'urgence et à céder aux pressions extérieures, comme ce fut le cas pour le secret bancaire.

## Renvoi des étrangers: le retour de la double peine

Alex Dépraz • 24 juillet 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/14824

Rappel de quelques enjeux avant la campagne pour la votation du 28 novembre 2010

L'automne politique s'annonce aussi chaud que l'été climatique. Au menu de la votation du 28 novembre figurent l'initiative de l'UDC <u>pour le renvoi des</u> <u>étrangers</u> <sup>9</sup> et le <u>contre-projet</u> <sup>10</sup> adopté par le Parlement juste avant son départ en vacances. La